



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

HANDELSABTEILUNG

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE

K1/ho.294

3003 BERN, den
BERNE, le

9 mars 1977

Service économique et financier, DPF

B e r n e

Ambassade de Suisse

R o m eVorort Union suisse du commerce et
de l'industrieZ u r i c h*Pouvez-vous voir la chose?*

Création à Genève d'une succursale
de RIZZOLI INTERNATIONAL SA.,
Luxembourg

an	26	Sw	TE			2/a
Datum	13	7				13
Visa	h	7	74			74
EPD			09.03.77			17
Ref.	S. B. V. 31. 21. 3. Lux. 1					

Messieurs,

La Police fédérale des étrangers nous a transmis pour avis le dossier annexé concernant l'intention de la Société Rizzoli International SA. d'installer à Genève une succursale afin d'y concentrer un certain nombre de ses activités. Les réticences de la Police fédérale des étrangers proviennent du fait que cette dernière craint que pour des raisons de sécurité les multinationales italiennes aient de plus en plus la tendance à venir s'établir en Suisse et que cela provoque également un afflux de capitaux supplémentaires vers notre pays.

Nous nous permettons de ce fait de faire appel à votre amabilité habituelle afin que vous nous fassiez part de votre point de vue à ce propos.

En vous remerciant par avance de votre collaboration nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

DIVISION DU COMMERCE

Le Chef de Division :

Annexes mentionnées